

## **DROITS DES FEMMES - LA LONGUE MARCHÉ**

### **« Femmes, égalité, développement paix »**

Le 3 avril 2018, deux étudiantes de troisième année de Droit à l'Université Catholique de Lyon, ont invité *Elles aussi* à parler de droits des femmes, dans le cadre de leur travail de mémoire sur « les Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030 ». Une cinquantaine de personnes en majorité des étudiant.e.s des 3 premières années, ont participé à cette rencontre.

Pour introduire *Elles aussi*, et son travail en cours, commencé en 1992, sur la parité dans les instances élues, l'exposé a montré comment les droits des femmes se sont construits et renforcés à côté de l'exigence d'égalité, les progrès étant à la fois considérables et jugés trop lents. L'importance des mouvements de libération des femmes internationaux, des associations de femmes et des ONG a été soulignée. La question de parité entre femmes et hommes s'introduit à un moment particulier de cette élaboration. Trois propos se sont articulés :

#### **1. Principes et grands textes internationaux, quelques étapes**

La revue des grandes conférences internationales de 1975 à nos jours au sujet des femmes, montre la lente élaboration d'un système de droit, de leur application et de leur suivi, jusqu'au plan d'action pour un développement durable à l'horizon 2030. Les femmes sont actuellement reconnues comme les actrices incontournables du développement.

Le rapport 2018 de l'ONU femmes illustre l'écart entre ces principes et une réalité plus sombre de la situation des femmes : « *les progrès pour les femmes et les filles se font à pas beaucoup trop lents. Même quand les progrès sont là, ils sont très inégaux* ». Ce rapport est tempéré par celui de l'OIT « *Les femmes moteurs de la croissance. Une plus grande égalité des sexes face au travail rémunéré pourrait augmenter le PIB de chaque pays.* » L'Europe où les droits des femmes sont les plus aboutis a, de ce fait une responsabilité dans la tenue de ce processus.

#### **2. La notion de Parité –France et Europe**

Les conditions de l'émergence de la notion de démocratie paritaire en 1989 puis de celle de parité ont été précisées. Cette idée d'abord européenne et centrée sur le pouvoir politique a été vue comme principe et stratégie pour sortir de l'impuissance avérée des démocraties occidentales à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les faits et pour faire cesser la scandaleuse absence des femmes de la représentation politique. Au niveau mondial, *Parité* est venue compléter (Pékin 1995) les deux notions de *gender mainstreaming* et *empowerment* élaborées par l'UE comme leviers pour l'égalité. Ces outils de gestion et d'administration pénètrent actuellement de plus en plus dans les collectivités locales et le *genderbudgeting* s'introduit

Un focus sur la France a été fait : l'obstacle de la Constitution, les 3 champs de travail de *Elles aussi* (parité à toutes les élections, limitation du cumul des mandats, statut de l'élu.e) et la manière dont l'exigence de parité a essaimé dans tous les domaines.

#### **3. Parité politique, bilan et perspectives**

Ce qui a ouvert sur le problème des intercommunalités, repris dans les échanges.

